

|                      |
|----------------------|
| DEPARTEMENT          |
| <b>ORNE</b>          |
| CANTON               |
| <b>LA FERTE-MACE</b> |
| COMMUNE              |
| <b>LA FERTE-MACE</b> |

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par Les Andain'ries (Hôtel de Ville, 61140 Rives d'Andaine tél : 06.04.46.36.72) représenté par Monsieur CHOCHON Christophe, afin d'organiser un spectacle de rue le samedi 11 avril 2026 sur la place du Général Leclerc à La Ferté-Macé,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité publique,

- ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Monsieur CHOCHON Christophe représentant l'association les Andain'Ries est autorisé à occuper le domaine public en organisant un spectacle de rue le samedi 11 avril 2026, place du Général Leclerc à La Ferté-Macé.

**ARTICLE 2** – Pendant la durée de la manifestation de 13h00 à 17h30, la circulation sera interdite :

- Rue d'Hautvie du n° 1 au n° 15
- Place du Général Leclerc du n° 5 au n° 10

**ARTICLE 3** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé pendant cette manifestation placée sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 4** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 5** - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Monsieur CHOCHON Christophe

Fait à LA FERTE-MACE, le 12/03/2026,  
Le Maire,  
Michel LEROYER

